

2026/05

Réf. 18/02 -05

Date de convocation : 03/02/2026

Nb de membres en exercice :	63
Présents :	34
Nb de suffrages exprimés :	37
VOTE :	
Pour :	37
Contre :	0
Abstentions :	0

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DE
GESTION & D'AMÉNAGEMENT TECH-ALBÈRES**

Séance du 18 Février 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit février à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, Salle du Préau à St-André, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alexandre PUIGNAU.

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE

Étaient présents avec droit de vote :

M. JACQUES ARNAUDIES (TITULAIRE), M. JEAN ASTIE (TITULAIRE), M. LAURENT BERNARDY (TITULAIRE), M. FRANCIS BERTHELIER (TITULAIRE), M. YVES BLIN (TITULAIRE), M. DANIEL BONNEFOY (TITULAIRE), M. CHRISTIAN BOTTEIN (TITULAIRE), M. ANTOINE CASANOVAS (TITULAIRE), M. JEAN-LOUIS CATALA (TITULAIRE), M. CLAUDE COMMES (TITULAIRE), M. MARC DE BESOMBES-SINGLA (TITULAIRE), M. ROBERT DUGNAC (TITULAIRE), Mme LYDIE FOURC (SUPPLEANT), M. DENIS FOURNY (TITULAIRE), M. BRUNO GALAN (TITULAIRE), M. XAVIER JUHEL (TITULAIRE), M. JEAN LAURENT (SUPPLEANT), Mme MAYA LESNE (TITULAIRE), M. Alain LLAURENSY (SUPPLEANT), Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. PÈRE MANZANARES (SUPPLEANT), M. GUY METIVIER (SUPPLEANT), M. ANTOINE PARRA (TITULAIRE), Mme ANNIE PEZIN (TITULAIRE), M. RAYMOND PLA (TITULAIRE), M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. FRANCIS QUINTANE (TITULAIRE), M. ALAIN RAYMOND (TITULAIRE), M. JEAN-MARC RONFLARD (TITULAIRE), M. ANDRE TRIVES (TITULAIRE), M. JEAN VILA (TITULAIRE), M. JACQUES VILANOVE (TITULAIRE), M. GUY VINOT (TITULAIRE), M. JEAN-JACQUES ZANIN (SUPPLEANT),

Étaient représentés / ayant donné procuration :

M. PATRICK DORANDEU (TITULAIRE) donne procuration à Mme MARIE-JOSÉ MACABIES (TITULAIRE), M. GERARD PUJOL (TITULAIRE) donne procuration à M. ALEXANDRE PUIGNAU (TITULAIRE), M. JEAN-MICHEL SOLÉ (TITULAIRE) donne procuration à M. GUY VINOT (TITULAIRE),

Absents excusés :

M. JOSÉ ANGULO (TITULAIRE), Mme MARTINE BECK (SUPPLEANT), Mme. FRANCOISE BEY-BELOT (SUPPLEANT), M. PATRICK CASADEVALL (TITULAIRE), M. ANTOINE CHRYSOSTOME (TITULAIRE), M. MARCEL COLL (TITULAIRE), M. SERGE FAJAL (TITULAIRE), M. CLAUDE FERRER (TITULAIRE), Mme CORINNE GAILLOT (TITULAIRE), M. MICHEL GARRIGUE (TITULAIRE), M. JEAN-MARIE GOURGUES (TITULAIRE), M. FREDERIC HEBRARD (TITULAIRE), M. JEAN-VICTOR HERETE (TITULAIRE), Mme ANNIE LAMARQUE (SUPPLEANT), M. DANIEL MEILLAT (SUPPLEANT), M. RICHARD MIRALLES (TITULAIRE), M. CHRISTIAN NAUTE (TITULAIRE), Mme MICHELE RAYE DEBRAS (TITULAIRE), Mme NATHALIE REGOND PLANAS (TITULAIRE), M. PIERRE SERRA (TITULAIRE),

Autres présents : M. MICHEL LESOT (SUPPLÉANT) et M. FRANCOIS XAVIER HALLE – chargé de mission CCACVI.

M. Francis BERTHELIER a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

OBJET : LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie correspond à un crédit ouvert, à court terme (maximum 1 an), accordé par une banque à la collectivité territoriale. La durée, le plafond et les modalités de remboursement sont négociés préalablement.

Cette ligne de trésorerie donne à l'emprunteur un droit de tirage (d'utilisation) des fonds prêtés selon les besoins.

La ligne de trésorerie permet donc d'effectuer des dépenses sans attendre les recettes qui n'arriveront que plus tard.

L'intérêt de cet outils financier pour le syndicat est de disposer d'une enveloppe financière de secours pour faire face à un éventuel manque de liquidités résultant du décalage entre ses décaissements présents (paiements des études et travaux en cours) et ses encaissements futurs (versements des subventions).

Le comité syndical autorise le Président à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € en fonction de la proposition économiquement la plus avantageuse et de signer le contrat correspondant.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Président à souscrire et signer le contrat d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000.00 € qui aura fait l'objet de la meilleure proposition financière.**

Fait et délibéré à *St André*, les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme,

**Le Président
Alexandre RUIGNAU
Maire de Les Cluses**

Le /La Secrétaire de Séance :

